



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 juin 2026 Délibération n° 2026-17

Objet de la délibération : Soutien au programme européen LEADER

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 présents dont 32 votants

Date de convocation : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Annie DUPUIS, Mathieu CHARTIER (Montbardois) ;
Raphaël VEJUX, Marc CHEVILLON, Patrick KIMBERG, Jean-François Michel, Philippe CHATILLON, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Yves GOBERT, Stéphane MERMET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Sylvain COURAULT, Marie-Christine LENOIR, Guy MONIN, Isabelle MARMORAT (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Quentin GUENOT, Marie Andrée COQUILLE (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Hervé LOUIS, Eric LIENIEWSKA-CHOQUET, Valéry LOISIER, Nabila NICOLLE, Virginie LEPRINCE-POISSON, Murielle JOUSSET (Saulieu-Morvan) ;
Véronique ILLIG, Bertrand GUILLOT-MARCHAL, Sylviane BAULOT, Catherine SADON, Virginie TARDIT, Béatrice PINGUET, Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Didier KOCH, Alain BECARD, Aurélio RIBEIRO, Eric SIMON (Montbardois) ;
Jean-Marc MARCHAL (ouche-et-Montagne) ; Jean-Marc RIGAUD, Yvon FIORUCCI (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Benjamin LEROUX, Jean-Benoît SIGROS, Pierre POILLOT, Marie Andrée COQUILLE, Patrice DORMENIL (Pays d'Arnay-Liernais) ; Cyril BRULÉ, Frédéric DRAPPIER, Didier PASQUET (Saulieu-Morvan) ; Martine EAP-DUPIN, Noëlle BÉNO, Patricia NORE RENOT, Véronique LAMAS, Pascal NICOLLE (Terres d'Auxois).

Le Pays Auxois Morvan porte un programme LEADER depuis plus de 25 ans. LEADER est le seul programme européen à destination des zones rurales.

L'association nationale LEADER France ainsi que la Région Bourgogne Franche-Comté ont lancé des initiatives de soutien au futur programme LEADER pour la période de programmation 2028-2034. En effet, le programme LEADER constitue un outil essentiel de développement territorial, fondé sur l'approche ascendante, la participation des acteurs locaux et l'accompagnement de projets innovants au service des territoires ruraux. Ce sont ces projets de proximité qui rendent visible pour les citoyens le soutien de l'Europe dans les territoires ruraux.

Considérant :

- que LEADER permet de répondre de manière ciblée et efficace aux besoins spécifiques des territoires ruraux ;
- que son soutien repose sur un budget dédié et pérenne permettant aux GAL d'assumer pleinement leurs missions d'ingénierie et d'animation ;
- que la prochaine période de programmation européenne (CFP 2028-2034) et la future négociation du Plan de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR) entre la France et la Commission européenne détermineront les moyens réellement mobilisables pour le développement rural ;
- que les mesures de simplification proposées par la Commission européenne constituent une avancée attendue par l'ensemble des GAL et des porteurs de projets, protectrice du Développement Local par les Acteurs Locaux, à condition d'être effectivement appliquées par les États membres ;
- que la Commission européenne exige une définition claire et harmonisée des territoires les moins développés afin d'éviter que la marge d'appréciation laissée aux États membres ne conduise à une réduction significative des territoires éligibles et, par conséquent, des moyens consacrés au développement territorial ;
- que LEADER France, la fédération nationale des GAL, mène un plaidoyer défendant ces éléments auprès des institutions nationales et européennes, et auprès des élus et des acteurs sensibilisés et mobilisés à ce sujet ;
- que la Région Bourgogne Franche-Comté soutient de manière active le maintien de la démarche LEADER ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 32
Contre :
Abstentions :

- 1) apporte son plein soutien aux démarches visant à garantir un budget LEADER à la hauteur des enjeux de développement rural dans le futur CFP 2028-2034, et notamment ;
- 2) apporte son soutien à toutes les initiatives régionales mises en place en Bourgogne Franche-Comté, et au niveau national ;
- 3) demande que la France défende un PPNR ambitieux, construit en concertation étroite avec les Régions, les territoires et les GAL, afin de refléter fidèlement les réalités locales ;
- 4) appelle à la mise en œuvre effective des mesures de simplification protectrices du Développement Local par les Acteurs Locaux, indispensables pour sécuriser et faciliter l'accès aux financements des porteurs de projets ;
- 5) réaffirme l'importance du rôle des GAL comme relais de proximité de l'Union européenne au sein des territoires ruraux.

Pour extrait certifié conforme,

M. Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural
du Pays Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Madame la Préfète de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,
Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.*